



PRÉFET DU LOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 33 - JUIN 2014

SOMMAIRE

46 - Direction départementale des Finances Publiques

Arrêté N °2014153-0001 - Arrêté portant délégation de signature	1
Décision N °2014153-0002 - Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique et à ses adjoints	4

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse

Décision N °2014060-0001 - Décision n °1/2014 portant délégation de signature à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse	7
Décision N °2014091-0005 - Décision n °2/2014 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse	13
Décision N °2014091-0006 - Décision n °3/2014 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse	16



PRÉFET DU LOT

Arrêté n °2014153-0001

signé par
L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances
publiques du Lot

le 02 Juin 2014

46 - Direction départementale des Finances Publiques

Arrêté portant délégation de signature



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction Départementale des Finances Publiques du Lot
190, rue du Président Wilson
46009 CAHORS CEDEX

Cahors, le 2 juin 2014

Arrêté portant délégation de signature

Le préfet de département du Lot, Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Lot ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Mme Christiane MARÉCHAL, administratrice générale des finances publiques en qualité de Directrice Départementale des Finances Publiques du Lot ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 25 octobre 2010 fixant au 1er décembre 2010 la date d'installation de Mme Christiane MARÉCHAL dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques du Lot ;

Vu l'arrêté du Préfet du Lot en date du 6 juin 2013 accordant délégation de signature à Mme Christiane MARÉCHAL, Directrice Départementale des Finances Publiques du Lot ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - La délégation de signature qui est conférée à Mme Christiane MARÉCHAL, Directrice Départementale des Finances Publiques du Lot, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 juin 2013 accordant délégation de signature à Mme Christiane MARÉCHAL sera exercée par M. Frédéric FAGUET, administrateur des finances publiques adjoint chargé du pôle de la gestion publique.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Sylvie BOURGADE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, M. Denis CHEILLETZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques et par M. Laurent STRUCKELY, inspecteur des finances publiques.

Art. 3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2013165-0003 du 14 juin 2013.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Lot.

Fait à Cahors, le 2 juin 2014

Pour le Préfet,

L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques du Lot,



Christiane MARÉCHAL



PRÉFET DU LOT

Décision n ° 2014153-0002

signé par
L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances
publiques du Lot

le 02 Juin 2014

46 - Direction départementale des Finances Publiques

Décision de délégation générale de signature
au responsable du pôle gestion publique et à
ses adjoints



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Cahors, le 2 juin 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU LOT

190 rue du Président Wilson
46 000 CAHORS

**Décision de délégation générale de signature au
responsable du pôle gestion publique et à ses adjoints**

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice Départementale des Finances Publiques du Lot**

- Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Lot ;
Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Mme Christiane MARÉCHAL, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques du Lot ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 25 octobre 2010 fixant au 1er décembre 2010 la date d'installation de Mme Christiane MARÉCHAL dans les fonctions de Directrice Départementale des Finances Publiques du Lot ;
Vu l'arrêté du Préfet du Lot en date du 6 juin 2013 accordant délégation de signature à Mme Christiane MARÉCHAL, Directrice Départementale des Finances Publiques du Lot ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

M. Frédéric FAGUET, administrateur des finances publiques adjoint, Chef de pôle gestion publique

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

Article 2 - Délégation générale de signature est donnée à :

Mme **Sylvie BOURGADE**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, Chef de division
Missions Domaniales-Etat

M. **Denis CHEILLETZ**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, Chef de division Secteur Public local –
Affaires Économiques

Ceux-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou
concurrentement avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence
ou d'empêchement de ma part et de M. Frédéric FAGUET, sans toutefois que cet empêchement puisse être
invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Article 3 – La présente décision annule et remplace celle du 14 juin 2013 (arrêté n°2013165-0007)

Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques du Lot,



Christiane MARÉCHAL



PRÉFET DU LOT

Décision n °2014060-0001

**signé par
Le Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse**

le 01 Mars 2014

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse

Décision n °1/2014 portant délégation de signature à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Décision n°1/2014
portant délégation de signature
à la direction interrégionale des services pénitentiaires
de Toulouse

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
Vu le décret n° 65-73 du 27 janvier 1965 modifiant les circonscriptions des directions régionales des services pénitentiaires en métropole,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 30 décembre 2005 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le compte de commerce « Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le budget général,
Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme n°309 « entretien des bâtiments de l'Etat »
Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 29 mars 2010 portant nomination de M. Georges VIN ; Directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription territoriale de Toulouse,
Vu l'arrête en date du 2 mai 2011 de Monsieur Henri-Michel COMET, Préfet de Région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Georges Vin, directeur interrégional des services pénitentiaires,
Vu l'arrête en date du 15 juin 2011 portant délégation de signature pour la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 17 août 2012 portant nomination de Madame Florence ARRIGHI, détachée dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration du Ministère de la Justice pour exercer les fonctions de secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide :

Délégation d'engagement et de mandatement des recettes et dépenses

Article 1 : En mon absence, délégation est donnée à **Monsieur Louis PERREAU**, directeur adjoint au directeur interrégional à la direction interrégionale des services pénitentiaires, à **Madame Florence ARRIGHI**, conseiller d'administration, Secrétaire générale de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, de signer, en mon nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis PERREAU et de Madame Florence ARRIGHI, délégation est donnée à **Madame Elodie SOUDES**, attachée d'administration du ministère de la Justice, chef du département budget et finances, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 3 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants, ainsi que du compte de commerce 912 afférent dans la limite de 2000 € par actes :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Centre pénitentiaire de Béziers	Monsieur Patrice Puaud, Directeur hors classe des services pénitentiaires	Madame Catherine Pech, Directrice des services pénitentiaires adjointe	Madame Aude Massal, Attachée d'administration du Ministère de la Justice et des Libertés
Centre de détention de Muret	Monsieur Jean-Christophe Le Dantec, Directeur hors classe des services pénitentiaires	Monsieur Didier Hoareau, Directeur des services pénitentiaires adjointe	Monsieur Philippe Blomme, Attaché d'administration du Ministère de la Justice
Centre pénitentiaire de Lannemezan	Monsieur Gilbert Marceau, Directeur hors classe des Services pénitentiaires	Madame Nathalie Breque, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Daniel Comès, Attaché d'administration du Ministère de la Justice
Centre pénitentiaire de Perpignan	Monsieur Francis Jackowski, Directeur hors classe des services pénitentiaires	Monsieur Jean-Pierre Talki, Directeur des services pénitentiaires adjointe	
Maison d'arrêt de Nîmes	Monsieur Luc July, Directeur hors classe des services pénitentiaires	Madame Stéphanie Touret, Directrice des services pénitentiaires adjointe	Madame Delphine Terlecki, Attachée d'administration du Ministère de la Justice
Maison d'arrêt de Villeneuve-Les-Maguelone	Monsieur Jean-Luc Ruffenach, Directeur hors classe	Madame Chrystelle Croise, Directrice des services pénitentiaires adjoint	Monsieur Fabrice Kozloff, Attaché d'administration du Ministère de la Justice
Maison d'arrêt de Toulouse-Seysse	Monsieur Arnaud Moumancix, Directeur hors classe	Monsieur Joël Delancelle, directeur Adjoint	Monsieur Jean-Marc Mermet, Attaché d'administration du Ministère de la Justice

Article 4 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement des recettes et des dépenses budgétaires ainsi que du compte de commerce 912 afférent des centres de coût suivants et dans la limite de 1000 € par actes :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du Chef d'établissement et de son adjoint
Maison d'arrêt d'Albi	Monsieur Alain Albouy, Commandant pénitentiaire	Monsieur Frédéric Debaisieux, capitaine Pénitentiaire	Monsieur Jérôme Moulis, Adjoint administratif
Maison d'arrêt de Carcassonne	Monsieur Olivier Vilmart, Capitaine pénitentiaire	Monsieur Babacar Dieye, Capitaine pénitentiaire	Madame Aude Cals, Adjointe administrative

Maison d'arrêt de Foix	Monsieur Georges Chassy, Commandant pénitentiaire	Monsieur Sébastien Kebbati, Lieutenant Pénitentiaire	Madame Madeline Coujeau, Adjoint administratif
Maison d'arrêt de Mende	Monsieur Stéphane Miret, Capitaine pénitentiaire	Monsieur Pierre Masclaux	Monsieur Philippe Derancy, Surveillant
Maison d'arrêt de Montauban	Monsieur José Bertheau Commandant pénitentiaire	Monsieur Tété Mensah Assakoley, Capitaine pénitentiaire	Monsieur Laurent Liegeois, Secrétaire administratif
Maison d'arrêt de Rodez	Monsieur Jean-Marie Soria-Lundberg, Commandant pénitentiaire	Monsieur Christophe Breucq, Capitaine Pénitentiaire	Madame Brigitte Cussac, Adjointe administrative
Centre de détention de Saint-Sulpice	Monsieur Jean-François Mendiondo, Commandant pénitentiaire	Monsieur Jean-Paul Martinez, Capitaine pénitentiaire	Monsieur Jean-Michel Hurtrel, Secrétaire administratif
Maison d'arrêt de Tarbes	Madame Aude Boyer, Capitaine pénitentiaire	Monsieur Stéphane Lebecque, Capitaine pénitentiaire	Madame Véronique Dufour, Adjointe administrative
Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur	Madame Veronique Caillavel, Directrice hors classe des services pénitentiaires	Madame Isabelle Gerbier, Directrice des services pénitentiaires adjointe	Madame Carole Padie, Secrétaire administrative

Article 5 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants dans la limite de 500 € par actes :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aveyron et du Lot	Monsieur Jean-Pierre Guiraud, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Mlle Camille Roth, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation de classe normale	Monsieur Christian Junot, Secrétaire administratif de classe supérieure
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn et Garonne et du Gers	Monsieur Jean-Michel Artigue, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Françoise Simandoux, directrice d'insertion et de probation de classe normale	Monsieur Flavien Carrié, Secrétaire administratif de classe normale
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault	Monsieur Charles Forfert, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Frédéric Vallat, directeur d'insertion et de probation de classe normale	Madame Sylviane Serpinet, Attachée d'administration du Ministère de la justice
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hautes-Pyrénées	Madame Dominique Josset-Pyla, Directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Laëtizia Dorier, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Chantal Hoareau, Adjoint administratif de classe supérieure

Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Gard et de la Lozère	Monsieur Gilles Brossard, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Pierrick Leneveu, Directeur d'insertion et de probation	Monsieur Yves Forma, Secrétaire administratif de classe normale
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Haute-Garonne et de l'Ariège	Monsieur Waldémar Pawlaczyk, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Nathalie Rambert, directrice d'insertion et de probation	Monsieur Fabien Dambo, Attaché d'administration du Ministère de la justice
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aude	Monsieur Marc Brussolo, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Nicole Charpigny, Chef de service d'insertion et de probation	Monsieur Fadel Megghabar, Adjoint administratif
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Pyrénées-Orientales	Monsieur Christophe Cressot, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Stéphanie Jastrzebski, directrice d'insertion et de probation	Madame Béatrice Perron, Adjointe administrative
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn	Madame Véronique Dumas, Directrice du Service pénitentiaire d'insertion et de probation		Monsieur Eric Macor, Secrétaire administratif de classe supérieure

Article 6 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP sous CHORUS, délégation est donnée à :

- Madame Rose-Marie MOUTEL, Secrétaire administratif, chef de l'unité du suivi budgétaire et comptable
 - Madame Thérèse SALMON, Secrétaire administratif, chef de pôle
 - Madame Marie-Anne LOVIOT, Secrétaire administratif, chef de pôle
 - Madame Sandrine VIGROUX, Secrétaire administratif, responsable de la cellule marché
 - Madame Karine NOUHAUD Secrétaire administratif, responsable de l'unité des moyens généraux
 - Madame Gaëlle GUEGAIN, Secrétaire administratif, responsable cellule financière (titre 5)
 - Monsieur José LANIS, Secrétaire administratif, Responsable de l'UTI
 - Madame Rose-Marie PENAUD, Secrétaire administratif
 - Madame Véronique LAMBERT, Adjoint administratif
 - Madame Nicole SANCHEZ, Adjoint administratif
 - Madame Chantal BONISCHOT, Adjoint administratif
- de valider dans l'applicatif les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale.

Article 7 : Délégation de signature est donnée aux agents ci-dessous désignés, conformément aux directives de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 21 septembre 2012 :

MA ALBI	Jacques CHARNOT
CP BEZIERS	BRANDY Geneviève JALLAT Brigitte
MA CARCASSONNE	VALENTIN Catherine (contractuelle)
CP LANNEMEZAN	MAUPAS Christelle URSULET Catherine
MA MONTAUBAN	MERIC Olivier
CD MURET	BRUNO-SALEL Christine FRANK Marie-Pierre DELFOUR Véronique
MA NIMES	BERTHET Simone CHABAUD Jean-Marie
CP PERPIGNAN	PIANETTI Dominique GUIRAUD Evelyne ARRIGHI Gilbert PRUVOST Nathalie GAWLICZ Denise LESNES Joëlle
MA RODEZ	PINTO Rose
CD SAINT SULPICE	BONHOMME Florence
CP TOULOUSE SEYSSES	M.ZAIDI HIVET Gisèle
MA VLM	MARTY Elian NOGUERA Martine
SPIP AVEYRON LOT	ROGER Cécile
SPIP HERAULT	GUIRAUD Marie Josée
SPIP HAUTE GARONNE ARIEGE	BOURION Brigitte

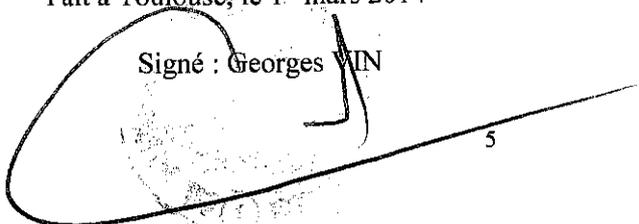
Article 8 : Délégation de signature est également donné à **Monsieur Alain BIOL**, directeur des services pénitentiaires, chef du département patrimoine et équipements, de signer en mon absence celle de **Monsieur Louis PERREAU** et celle de **Madame Florence ARRIGHI**, les actes d'engagement et mandatement relatifs au BOP 107 code ordonnateur 854031 ;

Article 9 : la décision n°5-2013 du 4 octobre 2013 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires est abrogée.

Article 10 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département située dans les régions administratives de Midi-Pyrénées et de Languedoc Roussillon

Fait à Toulouse, le 1^{er} mars 2014

Signé : Georges VIN





PRÉFET DU LOT

Décision n ° 2014091-0005

signé par
Le Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse

le 01 Avril 2014

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse

Décision n ° 2/2014 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU
DES AFFAIRES GÉNÉRALES

**Décision n°2/2014 portant délégation de signature
du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment son article 7;

Vu le décret du n°2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, notamment son article 30;

Vu l'arrête en date du 2 mai 2011 de Monsieur Henri-Michel COMET, Préfet de Région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Georges Vin, directeur interrégional des services pénitentiaires,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 17 août 2012 portant nomination de Madame Florence ARRIGHI, détachée dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration du Ministère de la Justice pour exercer les fonctions de secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu le code de procédure pénale, notamment son article R.57-8;

Décide :

Article 1

Délégation permanente est donnée à Monsieur Louis Perreau, directeur hors classe des services pénitentiaires, adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse tous actes, arrêtés ou décisions pris en application des articles R57-8, R57-9-6, R57-9-7 et R57-9-8 du code de procédure pénale.

Article 2

En l'absence simultanée du directeur interrégional des services pénitentiaires et de son adjoint, délégation permanente est donnée à Madame Florence Arrighi, Conseillère d'administration, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer tous actes, arrêtés ou décisions visés à l'article 1 de la présente décision.



Article 3

En l'absence simultanée du directeur interrégional des services pénitentiaires, de son adjoint et de son secrétaire général délégation permanente est donnée à Monsieur Yves Delsol, directeur hors classe des services pénitentiaires, chef du département sécurité et détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à Monsieur Jean-Philippe Cabal, Commandant pénitentiaire, adjoint au chef du département sécurité et détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à Monsieur Christian Thiriart, directeur hors classe des services pénitentiaires, chef du bureau des affaires générales à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse tous actes, arrêtés ou décisions pris en application de l'article R57-8 du code de procédure pénale.

Article 4

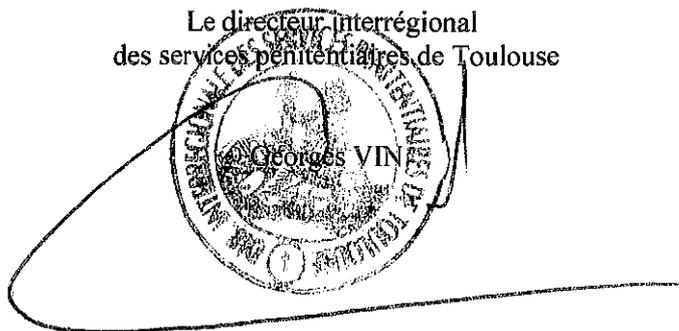
Les dispositions de la décision n°6/2012 du 24 août 2014 sont abrogées.

Article 5

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département des régions administratives de Midi-Pyrénées et de Languedoc Roussillon.

Fait à Toulouse, le 1er avril 2014

Le directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse





PRÉFET DU LOT

Décision n ° 2014091-0006

signé par
Le Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse

le 01 Avril 2014

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse

Décision n °3/2014 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE
BUREAU
DES AFFAIRES GÉNÉRALES

**Décision n°3/2014 portant délégation de signature
du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment son article 7;

vu le décret du n°2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, notamment son article 30;

vu le code de procédure pénale, notamment son article R.57-8;

Décide :

Article 1

Délégation permanente est donnée à Monsieur Louis Perreau directeur hors classe des services pénitentiaires, adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse et en son absence à Madame Florence Arrighi, Conseillère d'administration, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse tous actes, arrêtés ou décisions pris en application des articles R57-8, R57-9-6, R57-9-7 et R57-9-8, D80 et D250-5 du code de procédure pénale.

Article 2

En l'absence simultanée du directeur interrégional des services pénitentiaires, de son adjoint Louis Perreau et de sa secrétaire générale, délégation permanente est donnée à Monsieur Yves Delsol, directeur des services pénitentiaires, chef du département sécurité et détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, et à Monsieur Jean-Philippe Cabal, commandant pénitentiaire, adjoint au chef du département sécurité et détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse à l'effet de signer tous actes, arrêtés ou décisions visés à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Les dispositions de la décision n°7/2012 du 24 août 2014 sont abrogées.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département des régions administratives de Midi-Pyrénées et de Languedoc Roussillon.

Fait à Toulouse, le 1er avril 2014

Le directeur interrégional adjoint
des services pénitentiaires de Toulouse
Georges VIN

